

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du **10 3 OCT. 2025**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects au titre de l'année 2026

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects, notamment son article 26 ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 7 février 2023 fixant les modalités d'organisation des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 26 août 2025 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects au titre de l'année 2026,

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : M. Florian COLAS, directeur général des douanes et droits indirects, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects au titre de l'année 2026.

En cas d'empêchement du président du jury, la présidence sera assurée par Mme Sophie BERNERT administratrice supérieure des douanes et droits indirects.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

Mme	AMBACH	Sandrine	Administratrice des douanes et droits indirects
Mme	BERNERT	Sophie	Administratrice supérieure des douanes et droits indirects
Mme	CAZAL-CASTANIER	Ghislaine	Administratrice des douanes et droits indirects

M.	JAOUEN	Ronan	Administrateur des douanes et droits indirects
M.	MENANTEAU	Jean-Pierre	Inspecteur général des finances
M.	PASCUAL	Xavier	Administrateur supérieur des douanes et droits indirects
M.	PIQUOT	Pascal	Sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la DGDDI
M.	REYNAUD	Philippe	Administrateur supérieur des douanes et droits indirects
Mme	VAN DAELE	Sylvie	Administratrice des douanes et droits indirects

Article 3 : Le secrétariat du jury est assuré par la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle.

Article 4 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait le **03 OCT. 2025**

Pour le ministre et par délégation,
La secrétaire générale des douanes et droits indirects,



Florence PLOYART